



Les droits des intermittents

20 novembre 2019 – 1 jour à Paris - 330 € TTC*

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant
Intermittents du spectacle ayant une fonction de chargé/e de production
Toute personne chargée de la gestion du personnel

OBJECTIFS

- Comprendre l'ensemble du mécanisme de l'allocation chômage (ouverture de droit, calcul de l'allocation journalière, modalités d'application...)
- Appréhender la réglementation pour éviter les erreurs ou répondre de manière efficiente à vos salariés
- Sécuriser la partie employeur sans pénaliser les salariés dans leurs droits, et tout en respectant la réglementation en vigueur
- Se sentir légitime dans ses réponses aux salariés pour un meilleur dialogue

CONTENU DÉTAILLÉ

- Les dernières actualités-2018
- Identifier le champ d'application des différentes annexes
- Maîtriser les éléments liés à l'ouverture de droit (admission, réadmission...)
- Problématique des ouvertures de droit multiples (régime général, annexe 8 ou 10), droits rechargeables
- Comprendre le fonctionnement d'indemnisation par Pôle Emploi (calcul du salaire de référence, de l'allocation journalière, du nombre de jours indemnisés...)
- Comprendre le différé d'indemnisation et le circuit transitoire actuellement mise en place
- Impacter le fonctionnement administratif lié à l'embauche sur les droits : contrat long ou non, intervention d'enseignement ou pédagogique
- Valider les obligations formelles des salariés (BSM) et de l'employeur (AEM, Avis de versement) et les incidences en cas d'erreur

VOTRE INTERVENANT EXPERT

Tanguy Berthelot-Ritzen - Directeur du CAGEC et Directeur du Service paye et gestion sociale depuis plus de 20 ans (2500 payes par mois, 300 clients, des références prestigieuses : L'Auditorium du Musée d'Orsay, la Compagnie Carolyn Carlson...).



MÉTHODE

Les formations d'actualité du CAGEC associent les apports juridiques complétés par des dossiers documentés, à l'échange entre pairs (professionnels confirmés). L'animation par notre intervenant expert, privilégie l'interactivité et la réponse aux questions.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Les contrats des intermittents
- Les payes complexes du spectacle

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible par votre OPCA (Afdas, Uniformalion...).

LE CAGEC CHEZ VOUS !

Ce thème peut être organisé chez. Vous y gagnez en temps et en coût de déplacement. Pensez-y ! Retrouvez tous nos thèmes LE CAGEC CHEZ VOUS ! sur le site internet.

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par un QCM de 5 à 10 questions.

VALIDATION

- Une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM
- Une évaluation écrite/orale en fin de la formation
- Un bilan « à froid » 6 mois après la formation pour mesurer la mise en pratique

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

02 40 35 87 30



formation@cagec.fr

www.cagec.fr

Document non contractuel
Crédits photo : ©fotolia.com
Copyright CAGEC©

LES PETITS +

- Avec le Directeur du Service Paye du CAGEC (2500 payes par mois - 300 clients)
- Un historique sur 25 ans de l'évolution de l'intermittence
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 ☐ 6 à 9 ☐ 10 et + ☐

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS ☐

Uniformalion ☐

Pôle Emploi ☐

Financement personnel ☐

Votre statut

☐ CDI depuis le :

☐ CDD fin prévue le :

☐ Fonctionnaire

☐ Intermittent/e

☐ En recherche d'emploi

☐ Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Les droits des intermittents

20 novembre 2019 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

- ☐ I et II
- ☐ III
- ☐ IV
- ☐ V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance ☐ une approche ☐ non ☐

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé-e)

- ☐ Les contrats des intermittents
- ☐ Les payes complexes du spectacle

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?